

REPUBLICQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PROVINCE DU KATANGA  
Q/SALAMA, COMMUNE LUBUMBASHI  
**TABERNACLE CHRETIEN DE LUBUMBASHI**

TEL. +2439970 27 350  
E-MAIL : eglisel.tcl@gmail.com

**DOCTRINE, ORDRE ET DISCIPLINE DE  
L'EGLISE**



Portant la parole de vie Phil 2 :16

« PORTANT LA PAROLE DE VIE » Philippiens 2 :16

## INTRODUCTION

Par la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ, nous présentons en grandes lignes **LA STRUCTURE DE NOTRE EGLISE.**

Travaillant ensemble pour l'avancement du Royaume de Notre Père Céleste, nous devons être d'accord comme un seul Corps Uni, c'est ainsi que nous définissons, en tant qu'église, Notre **DOCTRINE**, Notre **ORDRE** et Notre **DISCIPLINE** afin d'éclairer nos membres et tous ceux qui viennent participer à notre service d'adoration.

**POUR LE CONSEIL DE L'EGLISE**

Frère KAZADI WA KALENGA  
Pasteur

« PORTANT LA PAROLE DE VIE » Philippiens 2 :16

- I. Première partie : **DOCTRINE DE L'EGLISE**
- II. Deuxième partie : **ORDRE**
- III. Troisième partie : **DISCIPLINE**

**« PORTANT LA PAROLE DE VIE » Philippiens 2,16****PREMIERE PARTIE : *DOCTRINE DE L'EGLISE***

La doctrine de l'église est l'enseignement des Ecritures donné dans cette église. C'est l'interprétation de la parole acceptée dans cette église. C'est la vérité pour cette église.

Une église qui n'a pas de doctrine n'est pas une église et tout ministre qui n'a pas de doctrine n'a pas de ministère.

Personne dans l'église n'a le droit de changer la doctrine de l'église. Il faut que l'église elle-même accepte de changer ses convictions.

**I. NOTRE DOCTRINE**

- 1.1. Nous croyons que LA BIBLE EST NOTRE ABSOLU
- 1.2. Nous croyons que tout homme est menteur, SEUL DIEU DEMEURE INFAILLIBLE.
- 1.3. Nous croyons dans la TRINITE DES FONCTIONS DU SEUL DIEU : PERE, FILS et SAINT - ESPRIT.
- 1.4. Nous croyons que JESUS-CHRIST EST LE FILS DE DIEU, LA PLENITUDE DIVINE TABERNACLEE DANS LA CHAIR HUMAINE.
- 1.5. Nous croyons que NOTRE SALUT REPOSE UNIQUEMENT SUR L'ŒUVRE DE REDEMPTION PLEINEMENT ACCOMPLIE ET SUR LA RECONCILIATION AVEC DIEU PAR LA MORT DE CHRIST A LA CROIX DE GOLGOTHA.
- 1.6. Nous croyons que l'église a été inaugurée le jour de la pentecôte, CETTE EGLISE DE LA PENTECOTE EST LA VERITABLE ET LE MODELE DURANT TOUTE LA DISPENSATION DES GENTILS.
- 1.7. Nous croyons que L'EGLISE EST BATIE SUR LE FONDEMENT DES APOTRES ET DES PROPHETES, JESUS-CHRIST ETANT LA PIERRE ANGULAIRE.

« PORTANT LA PAROLE DE VIE » Philippiens 2,16

- 1.8. Nous croyons que CHRIST EST LE CHEF DE L'EGLISE QUI EST SON CORPS ET DONT IL EST LE SAUVEUR.
- 1.9. Nous croyons que NOUS SOMMES DANS LA DISPENSATION DU SAINT-ESPRIT, LA PLENITUDE DIVINE EST DANS L'EGLISE ET NON DANS UN MEMBRE.
- 1.10. Nous croyons que nous avons TROIS ORDONNANCES DIVINES QUE NOUS DEVONS ACCOMPLIR A LA LETTRE EN TANT QUE SYMBOLES :
- 1.10.1. Le baptême d'eau par immersion dans le Nom du Seigneur Jésus-Christ ;
  - 1.10.2. La Sainte Cène comme repas du soir ;
  - 1.10.3. Et le lavage des pieds.
- 1.11. Nous croyons que le baptême d'eau nous introduit dans la communauté et que le baptême du Saint-Esprit nous introduit dans le Corps de Christ.
- 1.12. Nous croyons que l'Apôtre PAUL était un vase choisi par l'élection de Dieu, pour être envoyé à l'Eglise des gentils afin de la placer en ordre.
- 1.13. Nous croyons que WILLIAM MARRION BRANHAM est le prophète de Malachie 4 : 5-6, le messager à l'Eglise de Laodicée d'Apocalypse 3 : 14 et le septième ange d'Apocalypse 10 : 7.
- 1.14. Nous croyons à l'interprétation de la Bible conformément au Message biblique du temps de la fin que Dieu a confié à Son serviteur WILLIAM MARRION BRANHAM. Nous croyons aussi qu'il y a un ORDRE BIBLIQUE DE L'EGLISE dans lequel les ministères sont établis pour l'édification de l'Eglise et un ORDRE DE SALUT DIVIN dans lequel arrive ce qui appartient au Plan du Salut.
- Nous croyons que l'EGLISE-EPOUSE VIT MAINTENANT dans cet ORDRE DE SALUT DIVIN de la dernière partie du temps de la grâce, c'est-à-dire après LE MINISTERE PROPHETIQUE (MAL 4 : 5-6), devait suivre LE MINISTERE D'ENSEIGNEMENT (AMOS 8 : 11 ; Mat 24 : 45-47) dont le but est l'achèvement.

- 1.15. Nous croyons que chaque église a sa Doctrine, son Ordre et sa Discipline.  
**« PORTANT LA PAROLE DE VIE » Philippiens 2,16**
- 1.16. Nous croyons que notre TABERNACLE est INTERDENOMINATIONNEL : quiconque vient adorer avec nous est le bienvenu peu importe son appartenance à une autre église, néanmoins il doit respecter notre structure.
- 1.17. Nous croyons que la chaire de notre Tabernacle ne doit être ouverte qu'aux prédicateurs qui prêchent la Parole de Dieu selon la saine doctrine.
- 1.18. Nous croyons que chaque homme est libre de choisir son église, un endroit où il se sent chez lui, un endroit où il paie sa dîme, un endroit où il soutient la Cause.
- 1.19. Nous croyons que l'Eglise du Dieu vivant est le plus haut lieu de jugement et que le pasteur est l'ordre le plus élevé dans l'église.
- 1.20. Nous croyons que LE FILS DE L'HOMME, C'EST JESUS-CHRIST. Dans notre âge, le Fils de l'homme a été révélé, maintenant nous attendons la seconde venue de Christ dans un corps physique et la résurrection des morts en Christ dans un corps glorifié avant l'enlèvement de l'Épouse.
- 1.21. Nous croyons que nous avons reçu au complet tous les Mystères des SIX PREMIERS SCEAUX qui avaient été scellés. Nous croyons aussi que le SEPTIEME SCEAU d'apocalypse 8 :1 n'a pas été révélé ; que l'ANGE PUISSANT d'apocalypse 10 :1 n'est pas encore descendu; que les SEPT TONNERRES d'Apocalypse 10 : 3-4 ne sont pas encore révélés et que nous ne connaissons pas encore le Nom nouveau de Jésus.
- 1.22. Nous croyons que NOUS SOMMES ENCORE DANS LE JOUR DE LA GRACE ; que L'INTERCESSION en faveur des saints prendra fin quand le dernier élu sera uni au corps de l'Épouse et alors aura lieu l'enlèvement de l'Épouse.
- 1.23. Nous croyons que le TROISIEME PULL est une ONCTION SPECIALE qui se manifesterà dans l'Eglise universelle, et nous attendons cela.
- 1.24. Nous croyons que nous sommes APRES LE COMMENCEMENT, dans cette DEUXIEME ALLIANCE après la chute où Dieu place la femme dans une position de subalterne par rapport à l'homme et a permis la polygamie.

« PORTANT LA PAROLE DE VIE » Philippiens 2,16

- 1.25. Nous croyons que la femme doit être soumise au mari, elle ne doit pas couper ses cheveux et chaque mari doit aimer et honorer sa femme.
- 1.26. Nous croyons que **CHAQUE CHRETIEN EST RESPONSABLE DEVANT DIEU ET DEVANT LE MONDE DE MENER UNE VIE DIGNE DE L'EVANGILE.**
- 1.27. Nous croyons que les **APPELS** et les **DONS** sont **IRREVOCABLES.**
- 1.28. Nous croyons aux **FONCTIONS** ou **OFFICES**, aux **NEUFS DONS** donnés pour l'utilité commune dans l'Eglise locale et aux **CINQ MINISTERES** de la parole pour l'édification du Corps de l'Eglise.
- 1.29. Nous croyons qu'un membre, pour exercer un ministère ou remplir un Office, doit être baptisé du Saint-Esprit et qu'aucune femme ne peut exercer le ministère de la Parole ni être élue aux offices dans l'église.
- 1.30. Nous croyons que les fiancés doivent tenir leur promesse, ils ne vivront jamais comme mari et femme pendant les fiançailles.
- 1.31. Nous croyons qu'un chrétien, en aucun cas, ne devrait jamais épouser une incroyante ni une femme répudiée. On devrait toujours se marier entre croyants nés de nouveau et confessant la même foi.
- 1.32. Nous croyons que le ministre de la parole doit épouser une vierge.
- 1.33. Nous croyons que ceux qui remplissent les offices doivent être maris d'une seule femme.
- 1.34. Nous croyons que les églises locales doivent vivre dans la fraternité, mais **CHAQUE EGLISE LOCALE EST SOUVERAINE**, elle est tenue à se soumettre à son pasteur et vice-versa.
- 1.35. Nous croyons **A LA DEMOCRATIE DANS L'EGLISE LOCALE**, c'est-à-dire au vote pour toute décision qui engage l'église et qu'au moment de vote, seuls les membres, c'est-à-dire ceux qui viennent et supportent l'église par leurs présences, dîmes et offrandes, ont la voix légale.
- 1.36. Nous croyons au vote selon les critères de la bible et l'interprétation du Message du temps de la fin en ce qui concerne les offices à remplir dans l'église locale.

**« PORTANT LA PAROLE DE VIE » Philippiens 2,16**

- 1.37. Nous croyons à la révocation par l'église de tout office ne remplissant plus les conditions requises selon les écritures ou ne défendant plus la saine doctrine.
- 1.38. Nous croyons que l'église locale peut abandonner le pasteur si celui-ci abandonne la Parole de Dieu.
- 1.39. Nous croyons que la Parole du diacre a force de loi.
- 1.40. Nous croyons que, peu importe ce que le frère a fait, tant qu'il a le souffle de vie, nous ferons tout ce que nous pouvons afin de le ramener encore dans la relation avec Christ.
- 1.41. Nous croyons QU'UN MEMBRE PEUT-ETRE CHASSE DE L'EGLISE PAR L'EGLISE pour une vie impure conformément aux principes de la Bible.